

# À cause de Carole Delga, j'ai été menotté et jeté en cellule pendant 7 heures !



## Communiqué de presse d'Emmanuel Crenne, conseiller régional d'Occitanie

Emmanuel Crenne, conseiller régional non inscrit d'Occitanie a déposé plainte ce mardi 25 mai 2021 contre le procureur de la République de Toulouse sur les conditions de sa garde à vue du 11 mai 2021. Après que le report de l'audition demandé pour avoir la présence de son avocat a été refusé par le parquet en violation manifeste des droits de la défense, le conseiller régional a été menotté, jeté en cellule et auditionné 7 heures après son arrivée volontaire au commissariat.

<https://www.facebook.com/actionfrancaisetoulouse/videos/-intervention-demmanuel-crenne-au-conseil-r%C3%A9gional-doccitanie/2341546866087798/>

Cette garde à vue faisait suite aux propos tenus par Emmanuel Crenne à la tribune de l'assemblée plénière de la Région sur l'islamo-gauchisme de Carole Delga. Pour rappel Mme Delga avait entre autres inauguré la grande mosquée de Toulouse avec l'imam Tataï, connu pour ses propos antisémites et ses liens avec l'islam radical.

Mme Delga laisse remplacer le débat politique dans l'enceinte de l'hémicycle du conseil régional par la garde à vue de son opposition.

Ce qui vient de se passer est extrêmement grave pour la démocratie. Mme Delga, qui se prétend démocrate, ne supporte pas la liberté d'opinion ni la critique, et veut cacher sa collaboration honteuse avec l'ennemi de l'intérieur qu'est l'islam radical en criminalisant toute critique. Les électeurs qui s'apprêtent à renouveler le mandat des conseillers régionaux doivent le savoir et voter en conséquence pour empêcher que ne se maintiennent ces méthodes staliniennes au pouvoir.

Si rien n'est fait, ces pratiques se généraliseront et la démocratie sera bâillonnée. C'est pourquoi Emmanuel Crenne a décidé de porter plainte contre le procureur de la République de Toulouse pour détention arbitraire, atteinte à la liberté d'expression, et intimidation. Il a aussi demandé au ministre de la Justice d'enquêter sur les faits.

Comme le disait Paul Valéry : « il est remarquable que la dictature soit aujourd'hui contagieuse, comme le fut jadis la liberté ». À nous d'honorer ceux qui ont résisté par le passé en reprenant leur combat.

**Emmanuel Crenne**